



HAL
open science

Difficultés scolaires des enfants confrontés à des séparations familiales : détection des symptômes et pistes de remédiations

Julie Gastebois

► **To cite this version:**

Julie Gastebois. Difficultés scolaires des enfants confrontés à des séparations familiales : détection des symptômes et pistes de remédiations. Education. 2012. dumas-00757121

HAL Id: dumas-00757121

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00757121v1>

Submitted on 17 Dec 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITÉ D'ORLÉANS



IUFM Centre Val de Loire

MEMOIRE de recherche présenté par :
Julie GASTEBOIS

Soutenu le : **05 juillet 2012**

Pour obtenir le diplôme du :
**Master Métiers de l'Education, de l'Enseignement,
de la Formation et de l'Accompagnement**

Discipline : **psycho-sociologie de l'éducation**

**Difficultés scolaires des enfants confrontés à
des séparations familiales :
Détection des symptômes et pistes de
remédiations**

Mémoire dirigé par :

Olivier DURAND Professeur d'IUFM, IUFM de Chartres

JURY:

Mathieu KESSLER : Maitre de conférences, IUFM de Chartres, Président
du jury

Olivier DURAND : Professeur d'IUFM, IUFM de Chartres

Remerciements

Je remercie très sincèrement mon tuteur de mémoire Mr Olivier Durand.

Je remercie également Mme Christine Falchetti, Mr Yann LeBihan ainsi que Mme Emilie Scuderi qui m'ont accordé de leur temps pour effectuer des entretiens.

Je remercie aussi tous les enseignants qui ont répondu au questionnaire.

Sommaire

INTRODUCTION	4
1. LES DIFFICULTES EXTRASCOLAIRES	7
1.1. PROGRESSION DE LA REFLEXION	8
1.2. AFFINEMENT DU QUESTIONNEMENT.....	8
1.3. CONSTITUTION DU QUESTIONNAIRE EXPLORATOIRE	9
1.4. RESULTATS DU QUESTIONNAIRE.....	12
1.5. PROBLEMATIQUES D'ETUDE	14
2. LES DIVORCES ET SEPARATIONS	17
2.1. LES IMPACTS DES DIVORCES ET DES SEPARATIONS SUR LES ENFANTS / ELEVES	17
2.1.1 <i>Impact d'une séparation des parents sur la vie des enfants</i>	17
2.1.2 <i>Des conséquences à relativiser</i>	21
2.1.3 <i>Quelques pistes de remédiations à ces difficultés</i>	22
2.2 LA POSTURE DU PROFESSEUR DES ECOLES	23
2.2.1 <i>Rôles de l'enseignant</i>	23
L'enseignant seul dans sa classe.....	24
Le partenariat enseignant / RASED.....	26
2.2.2 <i>Comment aider les enfants ?</i>	32
3. LA CONFIDENTIALITE	39
3.1. LA DISCRETION PROFESSIONNELLE	39
3.2 LES LIMITES DANS LA CONNAISSANCE DE LA VIE PRIVEE DES ELEVES.....	41
4. APPLICATION A UNE SITUATION VECUE : ETUDE DU CAS DE SOPHIE	44
CONCLUSION	50
BIBLIOGRAPHIE	52
SITOGRAPHIE	52
ANNEXES	53
ANNEXE 1	53
ANNEXE 2 :	54
ANNEXE 3.....	56

Introduction

Les situations de séparation familiales que rencontrent les élèves sont connues des enseignants mais c'est un sujet qui n'est, que très rarement, abordé de front ; les gens ne s'y confrontent pas réellement. D'ailleurs, certainement peu de professeurs des écoles doivent avoir en tête les chiffres concernant le taux d'enfants mineurs ayant dû faire face à la séparation de leurs parents.

Une étude de l'INSEE¹ datant de janvier 2009, expose des chiffres concernant les enfants des couples et les enfants des familles monoparentales. Selon cette étude, en 2005, 16% des enfants de moins de 18 ans vivent en famille monoparentale.

De plus, d'après des rapports et statistiques officiels du Ministère de la Justice (Répertoire civil, Division des statistiques, Service de la recherche), du Ministère de l'Intérieur, des études et enquêtes spéciales de l'INED², de l'INSEE,... l'origine de la situation était : pour 50,8 % le divorce des parents, pour 20,5 % une séparation d'union libre, pour 11,6 % le décès du ou des parents, pour 7,9 % de parents n'ayant jamais vécus ensemble, pour 6,6 % de père inconnu.

Les situations de séparation des parents m'ont semblé centrales dès l'instant où j'ai effectué des stages en écoles primaires. En effet, j'ai rencontré des professeurs des écoles qui semblaient désarmés face aux comportements difficiles d'un de leurs élèves. Ces enseignants m'ont par la suite expliqué que selon eux, ce comportement était dû au fait que les enfants étaient en train de subir la séparation de leurs parents.

La part des divorces et des séparations est donc très importante ; ces situations ne sont pas rares et un enseignant va certainement rencontrer plusieurs fois ce type de situation tout au long de sa carrière. Il est donc légitime de se demander si les divorces et les séparations ont un impact sur les élèves concernés et sur leur scolarité.

Une première piste de réponse est apportée par une étude de l'union des familles en Europe en février 2011 ; selon cette étude, 63% des enfants de divorcés

¹ Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

² Institut National des Etudes Démographiques

interrogés, entre 18 et 56 ans, déclarent avoir énormément souffert de la séparation de leurs parents.

A travers les recherches et les études menées dans ce mémoire, je souhaiterai répondre aux questions suivantes : Quel est l'impact des divorces et des séparations sur les élèves et sur leur scolarité ? Quel est le rôle de l'enseignant dans ces situations ?

Après les situations rencontrées en stage, j'ai souhaité effectuer des recherches sur les difficultés extrascolaires que peuvent rencontrer les élèves. Les recherches préparatoires effectuées en première année de master m'ont conduit à constater que selon les professeurs des écoles, les difficultés extrascolaires les plus souvent rencontrées par leurs élèves sont les conflits familiaux, qui regroupent les séparations et violences conjugales, mais également que ce sont les plus perturbants pour leurs élèves. Ces recherches me permettent aussi de dire qu'il peut parfois y avoir un lien entre les problèmes familiaux et le comportement scolaire des élèves.

Suite à ces résultats, mes recherches se sont poursuivies et se sont axées plus spécifiquement sur les séparations et les divorces. A travers des lectures et des entretiens, j'ai cherché à savoir quels pouvaient être les impacts de telles situations sur les élèves ; il s'est révélé que dans certains cas, les élèves pouvaient rencontrer des difficultés scolaires. La question que je me suis alors posée est « quel est le rôle de l'enseignant lorsqu'un de ses élèves rencontre des difficultés scolaire ? ». Très vite, il s'est avéré essentiel qu'un partenariat enseignant/RASED soit mis en place pour aider au mieux cet élève.

Le thème du partenariat m'a ensuite amené à étudier la question de la confidentialité des informations échangées entre l'enfant, les parents, l'enseignant et la maitre G.

1. Les difficultés extrascolaires

A l'occasion des stages que j'ai effectués, durant mes deux années de master, en écoles primaires (principalement en maternelle), deux élèves ont particulièrement attirés mon attention. Ils rencontraient des problèmes dont la nature m'échappait au premier abord. Ces élèves étaient en conflit, en opposition avec leurs enseignantes qui semblaient désarmées face à ces situations mais également avec leurs camarades et tous les adultes (ATSEM³, personnel de cantine, de garderie) qu'ils pouvaient côtoyer. Un de ces deux élèves était un élève de moyenne section de maternelle ; il n'était pas dans la classe dans laquelle j'étais en stage mais j'ai remarqué son attitude changeante durant le temps de récréation mais également durant les moments qui précédaient ou qui suivaient ce temps libre c'est-à-dire au moment où les élèves enlèvent ou mettent leurs manteaux et chaussures. Il pouvait être très brusque avec ses camarades et avec lui même mais également très sensible et susceptible ce qui se traduisait par de nombreux pleurs. Durant le temps de récréation, après avoir fait les constats précédents, l'enseignante de cet élève m'expliquait qu'il était arrivé dans cette ville et dans cette école depuis seulement quelques semaines du fait de la séparation de ses parents. Ce n'était pas leur première séparation mais la cinquième. L'enfant était donc perdu car la situation n'était pas claire ni pour lui ni pour ses parents. De plus, il vivait momentanément dans le petit appartement de sa tante. Il dormait dans le salon avec sa mère et ses trois frères et sœurs ce qui n'est pas une situation facile à gérer pour un enfant.

L'autre élève est une élève de petite section maternelle avait une attitude différente : elle exprimait son mal-être en criant en classe lorsque l'attention de l'enseignante n'était pas focalisée sur elle, en pleurant mais également en étant brusque avec ses camarades.

De manière plus large, j'ai souhaité effectuer un travail autour des difficultés extrascolaires que les élèves peuvent rencontrer car aux vues de ces enfants, il me semble que cela peut être réellement perturbant pour eux mais également car les enseignants paraissent désemparés face à ces différents comportements.

³ Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelle

1.1. Progression de la réflexion

Je me suis donc renseignée sur les situations de précarité auxquelles sont confrontés certains enfants. Selon Maryse Esterle [Enseignant-chercheur, à l'Université d'Artois et au CESDIP/CNRS et Enseignant à l'Institut universitaire de formation des maîtres du Nord – Pas-de-Calais] «Certains manifestent leurs difficultés par l'opposition, la violence, des insultes, des chahuts en classe – la liste est infinie». Il est donc important de faire l'effort de comprendre ces attitudes pour ne pas stigmatiser ces élèves et les mettre de «coté».

Cette précarité peut aussi se traduire par des difficultés scolaires comme l'explique le linguiste français Alain Bentolila dans le livre «*Profession parents, guide de l'école maternelle et élémentaire*».

Selon Alain Bentolila :

Il se peut que les difficultés scolaires soient liées à des perturbations de la vie affective de l'enfant : problème d'adaptation à une nouvelle école, événement familial, naissance d'un petit frère, décès d'un proche. Par son comportement quotidien, l'enfant envoie alors autant de signes qu'il convient de ne pas négliger : sommeil perturbé, perte de l'appétit, manque de motivation, énurésie, inhibition, agressivité...

Les difficultés extrascolaires peuvent donc être la cause de problèmes scolaires mais également la cause d'un comportement inhabituel, perturbé qui permet à l'enfant d'exprimer son mal-être.

1.2. Affinement du questionnement

En partant du postulat que de nombreux élèves sont confrontés à des difficultés extrascolaires, je voudrais savoir si celles-ci ont un impact sur leur scolarité (à priori oui mais j'ai voulu confirmer cela par un questionnaire préparatoire) et si oui de quelle manière.

L'objectif était d'aborder les problèmes suivants :

- Comment inclure ces élèves dans le groupe classe concernant la motivation ?
- Faut-il différencier l'apprentissage des élèves qui ont des difficultés extrascolaires par une motivation différente ou non ?

Le but est de comprendre et de respecter l'élève perturbé par ces problèmes tout en faisant en sorte que l'attention qu'on lui porte ne soit pas stigmatisante ni au contraire absente.

1.3. Constitution du questionnaire exploratoire

J'ai donc décidé de faire passer un premier questionnaire exploratoire auprès de professeurs des écoles. Mon but étant de savoir selon eux quelles difficultés extrascolaires étaient les plus fréquentes auprès des élèves ; également de savoir si celles-ci ont eu des conséquences et quelle était l'ampleur que cela a eu sur leur vie scolaire. Toujours selon Maryse Esterle «On ne peut pas parler de la précarité scolaire sans parler de la précarité sociale» ; il existe donc à priori un lien entre ces deux états que je voudrai mettre en évidence à travers ce questionnaire et cette étude.

Pour cela j'ai créé une typologie dans laquelle j'ai répertorié ce qui était à mon avis les principales difficultés extrascolaires rencontrées par les élèves :

- conflits familiaux : divorces, séparations, violences conjugales
- maladies ou décès d'un parent ou membre de la famille
- logements inadaptés : insalubre, trop peu spacieux
- difficultés financières

Pour mettre en place cette typologie, j'ai interrogé une assistante sociale et je me suis appuyée sur le guide de protection de l'enfance édité par l'inspection académique d'Eure et Loir qu'elle m'a fourni.

Dans ce guide, on trouve en annexe la trame possible qui aide à la rédaction d'un rapport à la C.R.I.P⁴ de l'Eure et Loir (annexe 1). La Crip est chargée de récolter les informations préoccupantes (information qui peut laisser penser qu'un enfant se trouve en danger) concernant un enfant et procède à une analyse de celles-ci. Son rôle est également de conseiller les professionnels de la protection de l'enfance et

⁴ Cellule de recueil des informations préoccupantes

les personnes qui auront fourni des informations préoccupantes. Elle va permettre de faire le lien entre les services du conseil général et les juridictions ; de plus, la Crip travaille avec les professionnels des services sociaux qui peuvent aider au traitement des informations

J'ai fais passer ce questionnaire auprès de nombreux professeurs dans des écoles choisies de manière à amener un large éventail de situations c'est-à-dire que je l'ai donné de manière indifférenciée à des écoles primaires et maternelles, à des écoles de centre ville ou de campagne. Mon objectif n'étant pas de cibler des catégories sociales mais d'étudier le cas d'élèves présentant des difficultés extrascolaires provenant de n'importe quel milieu social.

De plus, j'ai décidé de faire un questionnaire à questions fermées et avec peu de choix de réponses car cela permet aux enseignants d'y répondre assez rapidement et facilement ; mon objectif étant d'obtenir un maximum de réponses. De plus, le fait que ce soit des questions fermées me facilite le traitement les données recueillies.

J'ai donc distribué le questionnaire suivant :

Pour mon étude exploratoire, j'ai choisi arbitrairement de sélectionner 4 types de difficultés extra-scolaires que les élèves peuvent rencontrer au sein de leur famille.

Les voici :

- Les conflits familiaux (divorce, séparation, violences conjugales)
- Les maladies ou décès d'un parent/membre de la famille
- Logement familial inadapté (insalubre, trop peu spacieux)
- Difficultés financières

Pouvez-vous classer de 1 (la plus importante) à 4 (la moins importante) ces difficultés selon les deux critères suivants :

	La plus souvent rencontrée	La plus perturbatrice pour le comportement de l'élève en classe
Les conflits familiaux (divorce, séparation, violences conjugales)		
Les maladies ou décès d'un parent/membre de la famille		
Logement familial inadapté (insalubre, trop peu spacieux)		
Difficultés financières		

Acceptez-vous que je vous recontacte éventuellement l'année prochaine pour mon travail ? Si oui pouvez-vous laisser vos coordonnées ?

Nom :

Prénom :

École :

1.4. Résultats du questionnaire

J'ai obtenu 47 questionnaires et les résultats sont les suivants :

Les difficultés extrascolaires les plus souvent rencontrées sont :

1^{ère} : Les conflits familiaux

2^{ème} : Les difficultés financières

3^{ème} : Les logements familiaux inadaptés :

4^{ème} : Les maladies ou décès d'un parent/membre de la famille

- Les conflits familiaux ont été placés en première place par 94% des personnes interrogées soit 44 personnes. 4% (2 personnes) l'ont placé en deuxième position et 2% en quatrième place. Aucune personne n'a placé les conflits familiaux en troisième place.

- 68% soit 32 personnes interrogées ont mis les difficultés financières en deuxième place de ce classement. 12 personnes (26%) l'ont placé en 3^{ème} position.

- Les logements familiaux inadaptés ont été placés en troisième place de ce classement par 51% des personnes interrogées soit 24 personnes ; 36% pensent que c'est la quatrième difficulté extrascolaire la plus souvent rencontrée. Seul 13% l'ont placée en deuxième place ; aucun en première position.

- En ce qui concerne les maladies ou décès d'un parent/membre de la famille, une majorité de personnes interrogées soit 58 % (27 personnes) l'ont placé en quatrième place. 23% l'ont mis en troisième place, 15 % en deuxième place et 4% en première place.

Le questionnaire révèle également quelles sont les difficultés extrascolaires qui sont les plus perturbatrices selon l'ensemble de ces professeurs, psychologue scolaires, maitres G et maitres E interrogés :

1^{er} : Les conflits familiaux

2^{ème} : Les maladies ou décès d'un parent/membre de la famille

3^{ème} : Le logement familial inadapté

4^{ème} : Les difficultés financières

- Les conflits familiaux sont, selon 83% des personnes interrogées soit 39 personnes, la difficulté extrascolaire la plus perturbatrice pour les élèves. 13% l'ont placé en deuxième position et aucun en troisième position.

- Les maladies ou décès d'un parent/membre de la famille sont pour 55% des personnes interrogées soit 26 personnes la seconde difficulté la plus perturbatrice. Les avis sont partagés puisque 15% des personnes ont placés les maladies en première, en troisième et en quatrième place.

- Les logements familiaux inadaptés sont pour 45% soit 21 personnes la troisième difficulté extrascolaire la plus perturbante ; suivi de 34% pour la quatrième place et 19% pour la seconde position.

- Les difficultés financières sont pour 47% des personnes interrogées soit 22 personnes, la difficulté extrascolaire la moins perturbatrice pour les élèves. 40% l'ont placé en troisième place. Personne n'a placé cette difficulté en première position.
(Voir tous les résultats en annexe 2)

Le questionnaire révèle que selon les professeurs interrogés les difficultés extrascolaires que les élèves rencontrent le plus sont les conflits familiaux qui englobent les divorces, séparations et les violences conjugales. Ce qui ressort également est que ce sont ces difficultés qui sont les plus perturbatrices pour les élèves selon le personnel éducatif.

Pour la suite de mon étude j'ai souhaité me focaliser sur ces jeunes qui rencontrent ces conflits familiaux.

Selon Jean-Marie Petitclerc, Directeur de l'association de prévention Le Valdocco.

On peut faire une corrélation entre l'échec scolaire et la difficulté d'attention, de concentration. La principale difficulté de ces jeunes est leur incapacité à se concentrer, à être attentif. S'ils ne le peuvent pas, c'est bien souvent dans un champ de préoccupations qui leur paraît maintenant beaucoup plus important que l'école. On croit parfois [...] que pour réussir il fallait avoir la tête bien pleine et c'est faux. Pour réussir, il faut être capable de vider sa tête pour être attentif à cet enseignant qui vient transmettre des apprentissages. La grande difficulté de ces jeunes, c'est que leur champ de préoccupation ne permet pas de vider leur tête.

On peut donc faire le lien entre les difficultés extrascolaires et les difficultés scolaires (échec scolaire dans certains cas). La pensée de ces enfants est prise, encombrée car ils sont préoccupés par quelque chose qui pour eux, à ce moment là, est plus important que les enseignements que le professeur veut leur transmettre.

1.5. Problématiques d'étude

Suite à ces constats et aux résultats du questionnaire, j'ai effectué deux entretiens dans le but de répondre aux problématiques d'études suivantes :

- Quels sont les impacts de ces conflits familiaux en classe ?

Cette problématique entraîne d'autres sous-questions qui vont permettre de préciser différents éléments. Tout d'abord, on peut se demander quelle sous catégorie de conflits familiaux est le plus perturbatrice pour les élèves parmi les divorces ou séparations et les violences conjugales puis dans un second temps, on peut chercher à préciser de quelle manière, comment ces perturbations se traduisent en classe ? On peut supposer que les élèves sont déconcentrés, ont perdu l'envie d'apprendre ou encore font preuve de violence envers leurs camarades ou bien eux-mêmes.

- Quelles sont les actions, les interventions possibles, de la part des professeurs, en classe pour remédier à ces comportements (pour aider l'élève à se sentir mieux, en confiance et de nouveau retrouver l'envie et la possibilité de travailler, d'apprendre et de réussir) ?

Cette problématique pose la question du partenariat avec notamment les membres du RASED⁵, les assistantes sociales ou tout autre travailleur social : est-il nécessaires ? Dans quels cas ? Quels types d'aides peut-il apporter ? Comment se met-il en place ?

⁵ Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté

Cette question amène également à se demander si les enseignants doivent différencier l'apprentissage de ces élèves par une pédagogie ou une approche différente de celles mise en place pour les autres élèves de la classe ? La question de la singularisation se pose ici ?

Il me semble évident de me diriger vers les principaux adultes qui sont en contact avec les élèves concernés par ces situations de conflits familiaux pour obtenir des éléments de réponses à ces questions.

Pour cela, j'ai effectué deux entretiens ; j'ai contacté un des enseignants du master MEEFA⁶, Yann LeBihan, ancien professeur des écoles. C'est en tant qu'ancien professeur des écoles que je me suis entretenue avec lui. J'ai également contacté une maître G (Le statut de maître G est expliqué page 29), Christine Falchetti. J'ai préparé une trame pour ces entretiens (voir annexe 3) ; elle se compose de trois parties : des généralités sur les écoles dans lesquelles ils ont enseignés, une seconde partie sur les conflits familiaux et pour finir, une partie sur la pédagogie qu'ils ont mise en place avec les élèves subissant des conflits familiaux.

Ces deux professeurs ont enseignés dans des milieux socioculturels différents : Yann LeBihan à enseigné à Paris dans les 15^{ème}, 16^{ème} c'est-à-dire dans des « milieux favorisés » et 18^{ème} arrondissements « près du périphérique dans des milieux extrêmement difficiles » explique Mr Yann LeBihan et Christine Falchetti enseigne actuellement à Chartres, dans deux écoles maternelles classés en ZEP (Zone d'éducation prioritaire).

Chaque entretien a duré environ 1 heure et 30 minutes.

Ces entretiens ont été présentés comme étant une étude des conflits familiaux et plus précisément, une étude de l'impact scolaire de ces conflits sur les élèves. J'ai aussi centré l'entretien sur la possible modification de la pratique des enseignants face à ces élèves. J'ai précisé que l'expression « conflits familiaux » englobe les séparations ou divorces et les violences conjugales. Très rapidement durant les entretiens, Yann LeBihan et Christine Falchetti se sont focalisés sur les séparations, l'absence d'un parent depuis toujours et les divorces car selon eux, ceux-ci sont les

⁶ Métiers de l'Education, de la Formation et de l'Accompagnement

conflits familiaux les plus courants. De plus, Christine Falchetti, explique que ce sont effectivement les conflits familiaux qui sont les plus perturbateurs car « les enfants ont besoin de points de repères stables, ont besoin d'avoir confiance en les adultes et de se sentir sécurisés».

Suite à ces entretiens, j'ai donc décidé de centrer la suite de mes recherches sur les élèves subissant une séparation parentale car c'est ce à quoi peut se confronter un enseignant le plus souvent, à priori, durant ses années de pratique dans l'enseignement primaire.

2. Les divorces et séparations

2.1. Les impacts des divorces et des séparations sur les enfants / élèves

2.1.1 Impact d'une séparation des parents sur la vie des enfants

Selon une enquête réalisée via Internet par l'Union des familles en Europe citée dans un article d'Anne Jeanblanc du site Le point.fr publié le 02 février 2011, près d'un mariage sur deux se termine en divorce et près de 3 millions de mineurs vivent avec un seul de leur parent. De plus, selon une étude de l'INED citées par Marie Huret et Sébastien Lebourcq dans un article de l'express.fr du 9 mai 2002, en France, 13% des moins de 15 ans sont élevés par un seul parent (contre 9% en 1990) - la mère dans 88% des cas. Christine Falchetti explique que selon son ressenti, les psychologues scolaires reçoivent de plus en plus de demandes que ce soit de la part des parents ou des enseignants concernant des enfants qui souffrent du divorce ou de la séparation de leurs parents. Cette situation peut donc paraître banale aux yeux des gens car elle est très courante : 13% des moins de 15 ans représente en moyenne 4 élèves pour une classe de 30 élèves. De plus, on peut se demander quel sera l'impact, s'il y en a un, sur les élèves faisant face au divorce de leurs parents, si leur professeur banalise cette situation. Il faut être prudent car cela peut engendrer une grande souffrance chez les enfants subissant le divorce de leurs parents.

Lors d'un divorce, l'enfant rencontre des difficultés spécifiques, explicitées par Christine Falchetti :

- Des manques affectifs : le sentiment de sécurité affective s'efface car il est éloigné de l'un des parents dû à la séparation.

- Des manques éducatifs : Souvent, lors des gardes alternées, il peut y avoir des écarts entre les deux démarches éducatives des parents. « L'enfant ne sait plus quoi faire et il ne donne plus de sens aux règles de l'école ; il ne peut plus se les approprier, pour lui tout vole en éclat et il a un retour négatif de la part de l'enseignant qui ne peut l'accepter » dit Christine Falchetti.

- Une fusion avec le père ou la mère : Parfois l'enfant dort avec le seul parent avec qui il vit ; il peut alors y avoir une forte confusion pour l'enfant : il va symboliquement prendre la place du parent absent et en avoir le sentiment. Sa place d'enfant peut être perturbée, un sentiment de responsabilité à l'égard du parent se développe ; l'enfant est là pour « soigner, aider sa mère à reprendre le dessus. Les enfants sont dans la réparation ; ils se donnent cette mission » dit Christine Falchetti. L'éventualité, qui existait auparavant, en pensée, de prendre la place de l'autre parent, peut, dès lors, s'inscrire dans une certaine réalité pour certains enfants.

L'enfant est confronté à la souffrance de ses parents : les pleurs peuvent le choquer et être intolérables pour lui. « Souvent ils s'en veulent de ne pas pouvoir protéger leurs parents et ils ne comprennent pas » explique Mme Falchetti.

Pour résumer cela, on peut dire que les enfants ont besoin de points de repères stables, d'avoir confiance en les adultes ; ils ont besoin de se sentir sécurisés et lors de situations de séparations ou de divorce ils sont dans une situation confuse pour eux, dans laquelle ils ne comprennent pas ce qu'il se passe.

La situation les envahit, ils extériorisent comme ils le peuvent leur souffrance et leur incompréhension. Yann LeBihan m'expliquait qu'il prenait toujours le temps de parler avec l'enfant en difficulté hors du temps de classe c'est-à-dire en début de récréation par exemple ce qui permet de lui apporter un minimum de reconnaissance mais surtout, cela permet à l'enfant de verbaliser un minimum sa difficulté.

Il ajoute également, qu'il voulait rencontrer l'enfant à plusieurs reprises pour lui signifier qu'il le reconnaissait en tant que personne à part entière.

L'article publié dans « Le Point.fr » de Anne Jeanblanc, donne une première piste de réponse en disant que les enfants « manquent de confiance en eux et dans les autres, voire ils souffrent de dépression. Certains culpabilisent même » ; « L'enfant peut se sentir coupable en particulier pour les enfants difficiles, enfants rois et qui se disent que les parents se séparent à cause d'eux » explique Christine Falchetti. L'auteur de l'article ajoute « Rares sont ceux qui tirent des bénéfices de cette période, en estimant en être sortis plus forts, plus aptes à faire face aux aléas de la vie ».

On peut alors se demander quelles sont les conséquences, les impacts du divorce ou de l'état psychique des parents sur les enfants pour provoquer une baisse du niveau scolaire ?

Selon l'article d'Anne Jeanblanc, le divorce a des conséquences sur la réussite scolaire des enfants et donc sur leur future vie professionnelle. Cette même enquête révèle que « 56 % regrettent d'avoir écourté leurs études, disent avoir souffert de conditions matérielles peu propices à la course aux diplômes ou encore de difficultés de concentration. Pour 41 % d'entre eux, cela a eu des répercussions sur leur carrière, notamment ceux qui ont accepté le premier travail venu pour quitter au plus vite le milieu familial ». De plus, une étude de l'INED dit que « le taux d'échec au bac augmentait nettement en cas de séparation des parents ».

Le bulletin mensuel d'information de l'institut national d'études démographiques numéro 379 de mai 2002 explique que :

Pour mesurer les conséquences d'une désunion des parents sur la trajectoire scolaire des enfants, il faut tenir compte des facteurs de réussite scolaire que sont l'origine sociale et l'héritage culturel. À milieu social identique, les enfants des mères les plus diplômées font des études plus longues et obtiennent eux-mêmes plus de diplômes. Mais, d'un autre côté, les risques de rupture du couple parental sont plus grands lorsque la mère est très diplômée, car elle tire de cet atout une indépendance économique qui lui permet de mieux affronter les conséquences matérielles d'une séparation. En outre, les femmes les plus diplômées ont aussi des chances accrues de former une seconde union. [...] L'avantage scolaire lié à une enfance passée dans une famille favorisée du point de vue culturel et social semble fortement amoindri en cas de désunion familiale.

Pour Mme Falchetti, il y a deux grands types de difficultés :

- Des problèmes de disponibilité par rapport aux apprentissages : leur pensée est mobilisée par d'autres choses, elle est envahit car l'enfant ne comprend pas ce qu'il se passe et il ne peut s'empêcher d'y penser car c'est une grande préoccupation pour lui. Ce que confirme Yann LeBihan « une indisponibilité psychique à être là dans la classe, avec l'enseignant, avec le groupe ».

- Des problèmes d'estime d'eux-mêmes (le jugement ou l'évaluation faite de l'enfant en rapport à ses propres valeurs est perturbé).

L'INED publie une étude dans laquelle il est expliqué que les enfants de divorcés peuvent être agressifs, avoir une chute des notes, une perte de motivation

et sont de plus en plus nombreux à consulter un psychologue. Ceci est expliqué en partie par la pédopsychiatre Gisèle George « Un enfant de 8 ans ne peut pas se concentrer ni travailler, quand sa famille s'effondre sous ses yeux ». Christine Falchetti explique que l'enfant souffre de ce « symptôme » qu'il a construit même si parfois il peut donner l'impression de s'en moquer mais on ne peut considérer que l'enfant est un « fainéant », même si c'est ce qui peut paraître. Pour l'enfant, c'est souvent un refuge ; cela lui permet de cacher ses angoisses. En ne travaillant pas, il sait pourquoi il échoue. Un « vrai fainéant », lui, met en place des stratégies pour travailler le moins possible et donc ne rien faire.

D'après Mme Falchetti, dans ces situations de séparation parentale, la difficulté scolaire est l'expression externe d'un conflit interne, l'émergence d'un problème. On parle alors de « symptôme » scolaire. L'enfant met à la vue de tous ce qu'il vit « à l'intérieur », ce qu'il ressent. C'est une solution de compromis que l'enfant trouve pour faire face à ce qui lui arrive.

Ces signes scolaires peuvent être un moyen de communication adressés à quelqu'un et en l'occurrence à l'enseignant, en guise de demande.

Ainsi, l'échec scolaire est la manifestation de quelque chose que l'enfant n'arrive pas à dire, sur lequel il ne peut mettre de mots car la situation est trop douloureuse et complexe pour lui.

Aussi, ces enfants ne sont plus disponibles pour apprendre car ils restent en pensée avec le parent en souffrance.

Yann Lebihan explique :

Une indisponibilité psychique à être là dans la classe, avec l'enseignant, avec le groupe. Ils sont ailleurs, véritablement ailleurs car les problèmes sont tellement importants, que la relation avec un des deux parents en particulier est tellement importante que pour les apprentissages c'est impossible.

2.1.2 Des conséquences à relativiser

De nombreux facteurs sont à prendre en compte lorsque l'on veut estimer les conséquences du divorce ou de la séparation des parents sur l'enfant.

Le divorce en lui-même n'explique peut être pas tout mais il est un facteur aggravant. « C'est plus le contexte et l'impact émotionnel que l'évènement en lui-même qui va être perturbant et cela dépendra de l'état psychologique et des capacités défensives de chaque enfant » explique François Bono, psychologue scolaire. En revanche, quelque soit le milieu social, la séparation d'un couple est associée à une réussite scolaire plus faible chez l'enfant. Donc une même situation aura des effets différents selon le moment et la personne.

Yann LeBihan explique :

Le divorce en soi [...] ne me paraît pas le critère absolu qui va expliquer ces difficultés scolaire ou de comportement mais c'est l'équilibre psychique des parents et il y a des parents qui sont ensemble et qui ont des enfants qui ne vont pas bien parce qu'eux même ne sont pas bien psychologiquement. De ce que j'ai vécu, le divorce n'est pas ce qui va tout expliquer. Mais les raisons pour lesquels ils ont divorcés peuvent exister aussi chez les parents non divorcés avec les mêmes effets sur les enfants.

Il ne faut donc pas oublier de dire, que bien évidemment, on peut ne pas faire une généralité de ces symptômes, dont parle Christine Falchetti, et de ces conséquences du divorce. Pour certains enfants de parents divorcés il n'y a pas d'impact négatif sur leur scolarité et même parfois au contraire, certains s'investissent plus encore pour « oublier » leurs problèmes extrascolaires.

« L'école aide c'est à dire que les enfants se raccrochent à ça pour ne pas penser à ce qui les fait souffrir et ils vont investir l'école ; c'est leur planche de salut » explique Christine Falchetti.

Yann LeBihan dit que, de son point de vue, il y a certainement des effets du divorce sur les élèves mais que l'enseignant ne le perçoit pas nécessairement.

Il explique que de nombreux enfants se forment des défenses pour ne pas avoir à faire part de ce qu'ils ressentent, de ce que provoque le divorce de leurs parents en eux.

Certains enfants mettent en place des défenses psychiques pour cloisonner leur monde familial de leur monde scolaire. L'école va alors devenir un espace préservé des conflits familiaux.

D'après un article publié sur le site <http://naitreetgrandir.com>, on peut lire :

Il semblerait que la moyenne des enfants de parents divorcés soit bien équilibrée émotionnellement. A priori, lors de l'annonce d'un divorce, les enfants ont de fortes réactions, mais tout se rétablit par la suite si les parents adoptent un bon comportement entre eux et s'ils développent une saine relation.

2.1.3 Quelques pistes de remédiations à ces difficultés

Pour ces enfants, il va s'agir de surmonter des difficultés d'ordre personnelles qui se manifestent le plus souvent par l'instabilité, l'inhibition, l'agressivité, une communication difficile et un refus partiel voire total de la situation scolaire.

De manière plus générale, selon Christine Falchetti, à l'école, les élèves sont confrontés au savoir, à la loi (c'est-à-dire aux règles de la classe et de l'école), au monde, à la culture, aux autres et à eux-mêmes. Lors de situations personnelles difficiles, dont le divorce ou la séparation parentale, certains enfants craignent le lieu école ou même le refusent. Ceci s'explique par le fait que leurs rapports au monde, à autrui sont « éclatés », détruits.

A cause de ces situations difficiles auxquelles doivent faire face les élèves, certains ne perçoivent plus le sens de leur présence à l'école ; il faudra alors les aider à reconstruire le sens de leur présence pour qu'ils puissent de nouveau penser, réfléchir, mémoriser...

Ces enfants ont besoin de comprendre les règles et les enjeux de l'école. Il faut les aider à se réconcilier avec la vie scolaire dans toutes ses dimensions.

L'enfant prendra progressivement conscience de l'importance de son investissement personnel pour devenir l'élève capable d'apprendre.

Selon Mme Falchetti « chaque enfant a des forces vives de créativité en lui, et lorsqu'elles peuvent s'exprimer, tous les espoirs sont permis ».

2.2 La posture du professeur des écoles

2.2.1 Rôles de l'enseignant

On s'intéresse ici à différentes situations :

- Lorsqu'un enseignant apprend que les parents d'un de ses élèves divorcent, quelle réaction adopter ? doit-il agir ou non ? faut-il attendre de voir si ce divorce a un impact sur l'élève ? Doit-il le signaler à des membres du RASED ou autres travailleurs sociaux ? Dans quels cas ?
- Si un enseignant constate des difficultés scolaires chez un élève qui apparaissent spontanément, que faire ? doit-il chercher à tout prix la cause du problème ? doit-il seulement agir sur les difficultés sans se préoccuper des causes ?

Chaque enseignant peut être confronté, à un moment donné de sa carrière, à des situations d'élèves dont le rejet de l'école et des apprentissages sera perçu comme un signe ou un symptôme : ils expriment ainsi leur difficulté à être élève, difficultés qui peuvent être d'origines diverses, chaque fois singulières.

L'importance du trouble exprimé va de la simple « fragilité » à la difficulté enkystée explique Christine Falchetti.

S'il ne s'agit que d'une simple « fragilité » de l'enfant, l'enseignant tentera diverses actions en classe : mise en place d'une aide personnalisée notamment.

Si les troubles sont durables, l'enseignant devra veiller à la mise en place de partenariats avec le RASED pour la mise en place d'une aide extérieure adaptée.

L'école est à même de proposer l'aide la mieux adaptée à la difficulté de l'élève.

Cette aide va être mise en place après décision collective avec le RASED durant la réunion des différentes instances qui sont le conseil des maitres ou de cycles, les concertations entre les membres du personnel éducatif ou autres réunions de synthèse.

Selon les cas (divorce ou autres situations), il peut être proposé :

- Un aménagement pédagogique au niveau de la classe
- Une aide spécialisée du RASED, qui peut être pédagogique, rééducative ou psychologique
- Une aide extérieure à caractère médical ou social ce qui peut conduire à accompagner les familles vers la MDPH⁷.

L'enseignant seul dans sa classe

Il est important que l'enseignant reconnaisse la difficulté personnelle de l'enfant, ainsi il pourra exprimer à l'enfant qu'il voit que ça ne va pas bien pour lui, qu'il va y réfléchir et mettre en place les aides adaptées pour lui. Quand l'enfant se sent compris, « entendu » cela peut créer un début d'apaisement pour lui, c'est parfois même comme une sorte de libération. Il faut « faire comprendre à l'enfant qu'on a compris qu'il voulait extérioriser quelque chose mais qu'à l'école c'est comme ça et qu'on va voir peut être avec ses parents si quelqu'un peut venir pour l'aider » dit Christine Falchetti.

Elle ajoute également qu'il «faut que l'enfant soit un parmi les autres et pas un individu ayant des privilèges ». En classe, l'enseignant ne doit pas être plus indulgent avec cet élève notamment vis-à-vis des règles de la classe et de l'école.

Comme l'explique aussi Yann LeBihan, le danger serait de considérer l'élève tellement à part, qu'il pourrait être exempté des règles de classe, et ça ne serait pas « rendre service » à l'élève que de faire cela. Il ne serait pas positif de singulariser cet élève par rapport au groupe classe.

⁷ Maison Départementale des Personnes Handicapées

En revanche, il faut à la fois que l'enfant soit reconnu comme personne singulière qui rencontre des difficultés exceptionnelles, il a besoin de cette reconnaissance, mais il faut en parallèle lui montrer qu'il ne va pas être un « spécimen » de la catégorie des « enfants de divorcés ». La limite est mince et pas toujours évidente à distinguer ; l'enseignant peut rapidement aller vers un extrême c'est-à-dire qu'il peut soit totalement ignorer l'état de l'enfant ou alors le mettre complètement à part, clairement le distinguer des autres.

L'enseignant propose un modèle fort qui permettra à l'élève de s'identifier et auquel il pourrait avoir envie de se référer pour de multiples raisons :

- L'enseignant apporte les savoirs
- L'enseignant est fiable, c'est un référent stable
- L'enseignant est garant du cadre et des règles scolaires
- L'enseignant peut avoir des réactions chaleureuses et rassurantes

L'enseignant doit aider l'élève à prendre conscience des attentes de l'école, de la classe, en ayant une attitude bienveillante et ferme à la fois à l'égard de cet élève. L'enseignant sait qu'être en échec scolaire est une souffrance supplémentaire pour l'élève même si certains agissent comme s'ils s'en moquaient.

Ce qui est primordial est de ne jamais juger l'enfant. Christine Falchetti dit « Je ne lui dis pas « ce n'est pas bien mais en revanche, je lui dit que tel ou tel acte n'est pas acceptable mais que je suis là pour comprendre pourquoi il fait ça et que je vois bien qu'il ne peut pas faire autrement ». Il faut lui dire que l'on sait qu'il ne va pas bien en ce moment.

Il faut que les adultes de l'école adoptent une attitude de non-jugement vis-à-vis de l'élève mais également de sa famille. Il y a comme « un « droit à la difficulté » pendant cette période particulière » selon Mme Falchetti.

De plus, il faut faire en sorte qu'il n'y ait pas de rupture école/famille durant la période de séparation des parents. En effet, ceux-ci étant en souffrance, ils peuvent tenir des propos « durs » envers l'école ce qui est toujours négatif pour l'enfant.

L'enseignant doit donc parfois « réconcilier » le savoir de l'école, les apprentissages, les résultats... avec les parents. L'enseignant doit donc maintenir les attentes et les objectifs vis-à-vis de l'élève.

L'enseignant doit reconnaître la difficulté personnelle de l'enfant, ce qui peut permettre de créer une amorce d'apaisement ; le fait de l'écouter pour qu'il puisse apprendre peut s'avérer essentiel un temps mais juste le temps d'organiser les aides spécialisées adaptées car l'école n'est pas un lieu de soin.

Yann LeBihan dit qu'il faut « être au courant » ; selon lui, nier les difficultés extérieures de l'enfant ne serait pas productif ni efficace voire même négatif. Il faut arriver à garder un regard « frais », neuf sur l'enfant pour qu'il sente qu'il n'est pas enfermé dans la catégorie « enfant de divorcés ».

Pour résumer, le rôle de l'enseignant va être d'écouter, de comprendre et de signaler si nécessaire. L'enseignant doit écouter l'enfant s'il a besoin de parler, doit écouter les parents s'ils viennent à lui ; il doit également essayer de comprendre la situation que vit l'enfant pour ensuite devoir le signaler au RASED si cela est nécessaire pour lui.

L'école n'est pas un lieu de soin et si l'enfant nécessite des soins particuliers, il faut alors contacter le réseau d'aides spécialisées pour les élèves en difficultés RASED.

Le partenariat enseignant / RASED

Lorsque les encouragements habituels et les différentes méthodes de soutien n'ont pas été suffisants, un travail de complémentarité avec d'autres adultes doit être mis en place. Différentes modalités vont être envisageables :

- Les CMPP⁸ sont des services médico-sociaux assurant des consultations, des diagnostics et des soins ambulatoires pour des enfants et adolescents de 0 à 20 ans. Les CMPP sont fréquemment consultés en première intention dans le cadre de

⁸ Centre Médico-Psycho-Pédagogique

troubles psychiques, avec des manifestations symptomatologiques, comportementales.

- Le SPIJ⁹ est le service chargé de la prévention et des soins en matière de santé mentale des enfants de 0 à 17 ans. Il s'adresse aux enfants et adolescents présentant des troubles légers ou graves entraînant par exemple l'instabilité, des problèmes scolaires, etc... allant jusqu'à des troubles plus importants de la personnalité.

- psychologue

- pédopsychiatre

- Les aides spécialisées RASED.

Ce partenariat permettra au professeur des écoles de vivre plus sereinement son rôle d'enseignant car il ne sera plus le seul à prendre en charge cet enfant et pourra se consacrer sur les apprentissages à transmettre à celui-ci.

Dans le cas d'un divorce, les enfants peuvent avoir besoin d'une aide provenant parfois seulement de l'enseignant mais lorsque le renforcement des exercices pédagogiques, les encouragements ou les méthodes de soutien ne sont pas parvenus à les aider suffisamment ils doivent nécessiter d'une aide rééducative. Celle-ci s'adresse à des enfants qui rencontrent des difficultés à l'école maternelle ou élémentaire et qui ne peuvent pas ou plus entrer dans leur rôle d'élève. Il va alors falloir qu'ils surmontent leurs difficultés personnelles qui surviennent en relation à des situations scolaires.

Lorsque l'enseignant détecte des difficultés persistantes chez un élève, il remplit une fiche de demande d'aide spécialisée (voir annexe : liaison école/RASED) que le RASED analysera par la suite. Celui-ci intervient suite à un conseil des maîtres de cycle - maternel ou élémentaire - auquel participent l'enseignant, le directeur et les membres du RASED. Il est important que l'enseignant ne se sente pas seul face à ces situations et prenne le temps d'analyser les éléments avec la RASED. Cette aide est évidemment individualisée, elle a lieu sur le temps scolaire et est planifiée en collaboration avec les maîtres de la classe.

⁹ Service de Psychiatrie Infanto-Juvenile

Dans tous les cas, les parents sont informés et leur autorisation est demandée préalablement à l'intervention d'un éducateur.

S'il n'y a pas de membres du RASED disponibles, l'enseignant peut s'adresser et discuter de cet élève en conseil des cycles, au directeur de l'école, au médecin scolaire ou encore à la psychologue scolaire.

Il est très important que ce dialogue se mette en place car même si l'on sait que la pédagogie ne peut pas tout résoudre, le fait de se sentir « impuissant » pour aider un élève en difficulté est toujours difficile à vivre et à accepter.

La mobilisation de tous les adultes (professionnels et parents) entourant l'enfant est essentielle : il faut donc mettre en place un travail de collaboration.

Dans un premier temps, il est primordial de définir de manière précise les missions et les modalités d'intervention, pour que chacun trouve sa place.

Le maître G doit expliquer sa ou ses missions auprès de l'enseignant et des parents de l'enfant en question. Il faut être sûr que les attentes de chacun soient les mêmes car il peut y avoir un écart entre les attentes de l'école et des parents par rapport aux difficultés persistantes d'apprentissage de l'enfant.

Il peut être alors nécessaire et judicieux d'explicitier aux parents les caractéristiques de chaque membre du RASED ; en effet il existe différentes spécificités dues aux différentes causes provoquant les difficultés que rencontrent les enfants :

Le maître E :

Chargé de l'aide à dominante pédagogique : il s'adresse aux élèves qui présentent des difficultés persistantes dans les apprentissages fondamentaux - en maternelle comme en élémentaire - en leur proposant une aide spécialisée, il permet à l'enfant d'apprendre à apprendre.

Le maître G :

Chargé de l'aide à dominante rééducative : Il s'adresse à des enfants en difficulté scolaire et relationnelle et qui ne parviennent pas à s'adapter à l'école. Il s'agit là réellement d'un éducateur spécialisé qui va s'attacher d'abord à sociabiliser l'enfant pour qu'il puisse trouver sa place au sein d'un groupe (classe, école, famille, etc.).

Le psychologue scolaire :

Il s'adresse à des enfants en difficulté scolaire et/ou personnelle. Il agit comme un médiateur entre enfant, parents et enseignants et fait le lien avec les structures extérieures (services de soins, services sociaux et autres établissements de l'Éducation Nationale). Bien sûr, comme tout professionnel de santé, il est tenu au secret professionnel.

Le travail collectif est essentiel : les ressources, les connaissances et compétences de chacun vont permettre d'enrichir la réflexion autour du cas de l'enfant dont il est question et de construire son projet d'aide de manière efficace.

La concertation va servir ensuite à répartir de façon plus efficace les objectifs et les actions selon les potentiels de chacun.

Chaque participant faisant parti de cette collaboration à un regard différent sur l'enfant du fait du contexte dans lequel il le côtoie et du fait de son champ d'action et de connaissances. Ceci va permettre de percevoir l'enfant dans sa globalité. Le croisement des regards va permettre d'enrichir l'analyse des difficultés de l'enfant et la recherche de solutions adaptées à sa situation.

Le travail collectif va donc permettre d'affiner la réflexion et de s'approcher au plus près des besoins de l'enfant. Christine Falchetti explique que :

Si le maître G est formé pour analyser les aspects psychoaffectifs qui handicapent l'élève, le maître de la classe peut, grâce à son point de vue pédagogique, renseigner sur le comportement de l'enfant face à des situations d'apprentissage et de socialisation, les parents apporteront des éléments importants concernant l'enfant hors contexte scolaire.

Elle ajoute également, à propos du partenariat enseignant/RASED, qu'il est primordial ; l'enseignant va donc dire ce qu'il se passe en classe pour que le maître G puisse adapter ses séances au plus près des besoins de l'enfant. Christine Falchetti prend un temps pour discuter chaque semaine, avant son rendez-vous avec un enfant, avec l'enseignant de celui-ci pour qu'il explique si ça va mieux ou non, s'il y a eu des améliorations sur tel ou tel point. Cela lui permet ensuite d'en discuter avec l'enfant et de lui dire qu'ils vont ensemble travailler sur un élément précis.

Mme Falchetti m'a donné l'exemple d'un enfant qui depuis une semaine recommençait à « bouder » pour exprimer son mécontentement ; ceci lui a été signalé par l'enseignant de cet enfant. Mme Falchetti a donc demandé à cet enfant pourquoi il avait envi de bouder, pourquoi il n'était pas content ; ils ont ensuite réfléchi à « comment faire pour ne pas bouder ? ». Elle lui a alors demandé de ne pas bouder durant le temps de la séance ; ce qu'il a fait. Puis elle l'a félicité et ils sont allés voir l'enseignant pour qu'il fasse de même. Cet exemple montre que le partenariat est bénéfique pour l'enfant car grâce au signalement de l'enseignant au maître G, l'enfant a pu progresser et se rendre compte qu'il pouvait y arriver.

La notion de confiance va être primordiale entre les différents partenaires (parents/enseignant/maître G) et chacun doit être convaincu que le travail de l'autre est réel et utile.

Or, ce lien de confiance n'est pas toujours évident à établir car d'une part le maître G peut être considéré comme un enseignant privilégié, travaillant avec les élèves en petits groupes ou individuellement, et également ne transmettant pas tous les éléments concernant l'enfant : le secret professionnel et la façon dont il est partagé peut être source de tensions.

Malgré les représentations que chacun peut avoir sur le rôle des différents partenaires, il faut faire en sorte de conforter la relation de confiance et de solidarité entre tous.

Pour cela trois aspects pourront être mis en évidence :

- Il faut que les partenaires se rencontrent très régulièrement de manière formelle pour faire une synthèse, un bilan mais aussi pour un suivi et une évaluation du projet mis en place. Il faut également qu'ils se rencontrent pour des échanges plus informels.
- Il faut que chaque membre s'engage réellement dans ce projet pour que les dialogues, les échanges entre eux soient pertinents.

La compréhension par tous est importante pour cela il faut être à l'écoute des partenaires, s'aider mutuellement mais sans juger les actions des uns et des autres évidemment.

- Rappeler les responsabilités et le rôle de chacun dans ce projet. Cela peut être source de tension. Il faut que chaque partenaire accepte le positionnement des autres.

En revanche, un problème de temps pour les enseignants peut empêcher que ce partenariat se mette en place dans les meilleures conditions ; de plus, ce travail collectif entraîne une augmentation de la charge de travail des enseignants et tous n'ont peut être pas la possibilité ni l'envie de prendre le temps nécessaire à cela.

Selon Christine Falchetti :

Pour que le partenariat soit efficient, le propos sera toujours centré sur l'enfant suivi, en renforçant la dynamique du travail en équipe. Elle repose sur la faculté d'imaginer autrement l'enfant, c'est-à-dire en réussite. On évoquera, non pas ce qui l'empêche d'évoluer, mais ce qui peut l'aider : cela évitera de stigmatiser, voire d'ancrer les difficultés de l'enfant en maintenant un regard positif sur lui.

Le partenariat et les échanges entre les membres de celui-ci doivent toujours être centrés et avoir pour but l'intérêt de l'enfant.

2.2.2 Comment aider les enfants ?

Quels moyens mettre en place pour aider l'enfant ? Sachant que l'échec scolaire est la seule solution trouvée par l'enfant pour traverser cette période difficile.

Même si les difficultés sont dues à de multiples facteurs extérieurs à l'école, pour que l'élève apprenne, il faut que l'enseignant s'appuie sur l'idée que l'enfant peut se raccrocher au scolaire et donc aux apprentissages car en effet sa vie ne va surement pas changer dans l'immédiat et la scolarité doit se poursuivre, explique Christine Falchetti.

Une aide apportée en classe :

Comment un enseignant peut-il agir, en classe, avec ces élèves ?

Selon Christine Falchetti, la position de l'enseignant est « particulière et subtile ».

En effet, pour l'enseignant la demande scolaire et les objectifs d'apprentissages restent maintenu même si évidemment, il peut concevoir et comprendre la situation douloureuse dans laquelle se trouve l'élève. Cependant, il est inutile d'insister sur le problème scolaire de l'élève car cela ne résoudra rien, au contraire ; cela ne fera que mettre l'élève face à ses difficultés et face à ce qui crée l'anxiété et l'échec chez lui. L'enfant aura peut être tendance à renforcer ses protections et ses moyens de défenses.

On peut alors se demander comment tenter de lever les obstacles qui parasitent ou qui empêchent l'entrée dans les apprentissages et comment établir des liens entre l'enfant et l'école dans sa globalité (rapport aux autres, apprentissages...) et comment lui permettre de réintégrer ses potentiels, ses capacités dont il est dépossédé un temps ?

Pour que l'enfant puisse redevenir élève, c'est-à-dire sujet apprenant et pas seulement écolier c'est-à-dire fréquentant l'école il faut que différents paramètres soient réunis :

- Il faut que l'enfant s'en sente capable et qu'il ait donc une « estime de soi » suffisante.

- Il faut qu'il ait l'envie d'apprendre, que les apprentissages prennent du sens pour lui.

- Il faut que l'enfant puisse « mobiliser son fonctionnement psychique » explique Christine Falchetti « afin de pouvoir développer ses compétences d'élèves ».

Je reviens sur les deux premiers paramètres qui me semblent essentiels :

➤ L'estime de soi est fondamentale pour apprendre

Pour définir « l'estime de soi » on peut dire que c'est le fait d'avoir le sentiment de sa propre valeur. Elle met en jeu les aspects affectifs et cognitifs.

L'estime de soi va permettre à l'enfant de prendre le risque d'apprendre : dans tout apprentissage il y a des surprises, des tâtonnements, des échecs, de la déstabilisation, de la maîtrise et de la perte de contrôle. L'enfant doit posséder une sorte de « capital confiance » pour faire face à ces épreuves qui entraînent des modifications de l'élève.

L'estime de soi se construit selon les modalités suivantes :

- Le sujet doit être acteur de ses expérimentations et de ses stratégies.
- Les expériences doivent être variées et vécues dans différents domaines et en interaction.
- La valorisation de la réussite et la dédramatisation de l'échec.

Ces modalités vont ensuite permettre que les compétences s'appliquent par la suite à tous les champs d'activités du sujet.

Il faut que l'élève éprouve le sentiment dans différentes situations de ne pas être qu'en échec pour se penser capable de surmonter les difficultés.

L'enseignant doit donc permettre à l'enfant d'être en réussite : pour cela, il va passer par des activités de « détour » pour rompre avec ce qui fait échec. Il pourra

ainsi vivre des réussites qui laisseront chez lui des empreintes positives et sur lesquels il pourra s'appuyer.

Le détour par d'autres activités que celles des apprentissages directement scolaires peut être nécessaire pour ces élèves même si cela n'est pas toujours évident à mettre en place.

Il faut proposer à l'enfant des situations dans lesquelles on peut lui faire découvrir qu'il peut réussir plus de choses que ce qu'il ne pense malgré la situation difficile qu'il traverse. Pour cela, l'enseignant peut passer par les arts visuels, des jeux et activités corporelles, la musique ou encore les activités scientifiques.

L'enseignant devra valoriser par le regard, par l'attitude, par les mots, «accorder des gratifications nécessaires à la restauration de l'estime de soi » dit Christine Falchetti ; tout ceci aidera l'élève à construire une meilleure image de lui-même, la reconnaissance de ses points forts ce qui lui permettra de pouvoir affirmer sa personnalité et d'affronter la situation problématique auquel il doit faire face.

Pour que l'enfant ne baisse pas les bras, les attentes de l'enseignant, ses exigences vont lui permettre de penser qu'il y a de l'espoir, que c'est possible puisque le maître y croit. En revanche, l'enseignant doit doser, moduler les objectifs pour qu'ils soient atteignables par l'enfant.

De plus, dès que c'est possible, il est préférable de travailler en petits groupes afin d'avoir une relation privilégiée avec l'élève et de lui fournir un soutien plus adapté ; l'enseignant pourra continuer à s'appuyer sur cette relation par la suite.

➤ Donner l'envie d'apprendre

Il faut donner l'envie aux enfants d'apprendre, renforcer leur motivation, leur donner l'envie de vivre leur vie d'élèves, donner un sens aux apprentissages.

Comme expliqué précédemment, l'enfant en souffrance peut sembler « fainéant » mais il ne faut pas oublier que c'est un refuge pour cacher ses angoisses, sa peur de l'échec, d'être « nul ».

En ne travaillant pas, il sait pourquoi il échoue ; pour lui, mieux vaut passer pour paresseux que pour « bête ». Il faut alors lui expliquer ce qu'il se passe, le rassurer, lui donner de l'espoir.

L'objectif de l'enseignant va être de réveiller le désir chez cet enfant pour qu'il y ait de la part de celui-ci une demande et une envie d'apprendre et de s'impliquer dans les processus d'apprentissages.

Pour cela, l'enseignant va mettre en place des projets forts, trouver quelque chose qui « accroche », qui soit percutant pour l'enfant. On peut imaginer la création d'un livre, une chasse au trésor, des sorties culturelles...

De plus, l'enseignant ne devra pas hésiter à renforcer la valorisation, en cas de réussite de l'élève et en profiter pour le ré-assurer.

➤ En ce qui concerne le troisième paramètre, l'élève doit pouvoir libérer sa pensée, son esprit pour être prêt, réceptif aux apprentissages mais également pour adopter une attitude d'élève ; notamment, respecter les règles de la classe.

Une aide apportée par le RASED :

En cas de blocage ancré, de difficultés persistantes, cela peut être du domaine du maître G ou du psychologue (quand l'élève a des difficultés à dissocier l'affectif et le cognitif). Le RASED n'intervient que lorsqu'il y a des difficultés d'apprentissages ; lorsque l'enfant est en souffrance mais n'a aucun souci pour l'apprentissage scolaire, l'aide du RASED n'est pas appropriée. De nombreux enfants sont en souffrance mais n'ont pas de problèmes pour apprendre : pour ces enfants il est préférable que leurs problèmes quels qu'ils soient restent à l'extérieur de l'école. Yann LeBihan explique que l'enfant a besoin d'un endroit neutre du point de vue parental où la parole de

celui-ci peut se développer en toute liberté L'école est selon lui « une parenthèse privilégiée qu'on accorde à l'enfant pour sa parole ». L'enfant et les parents peuvent contacter la psychologue scolaire de l'école qui peut les diriger vers un psychologue externe à l'école.

Avec les membres du RASED, l'élève sera aidé à s'exprimer pour se libérer, à mentaliser, à intégrer ce qui lui arrive pour pouvoir utiliser sa pensée et à prendre conscience de ses possibilités pour les expérimenter. L'enfant a besoin d'un interlocuteur pour qu'il y ait délivrance d'une parole, qui a un moment donné n'a pu se dire et a tout bloqué.

Le maitre G va aider l'élève à se réconcilier avec la vie scolaire dans toutes ses dimensions (culturelles, relationnelles...). Pour cet élève, les objectifs scolaires ne sont pas perdus de vue mais provisoirement mis entre parenthèse.

Dans ces situations de séparations ou de divorces, le rôle du maitre G va être de renvoyer à l'enfant un autre regard sur lui-même car c'est pour lui difficile chez lui comme à l'école ; il s'imagine donc « ne pas valoir le coup ». Cette attention portée sur lui en entretien est très importante, ça lui redonne du courage et il sait alors qu'on va l'aider.

Le travail du RASED se fait en parallèle de celui de l'enseignant et en partenariat avec celui-ci ce qui va permettre d'aider au mieux les élèves.

Christine Falchetti, reçoit chaque semaine tous les enfants qu'elle suit ; ce sont des séances de 45 minutes prises sur le temps scolaire. Les séances sont ritualisées ce qui permet à l'enfant d'être rassuré car au vue de la situation familiale des enfants dont il est question ici, enfants déstabilisés par un manque de fiabilité des parents et donc de l'adulte, il est nécessaire que le maitre G paraisse fiable.

En tant que maitre G, l'objectif va être de faire en sorte que l'enfant aille bien à l'école pour qu'il puisse entrer dans les apprentissages. Son rôle va être de renvoyer un autre regard sur l'enfant, essayer de lui faire ressentir ses potentiels, tout ce qu'il est à travers des activités ; ce même rôle peut être tenu par l'enseignant titulaire de la classe de l'élève en question.

Elles vont permettre de faire en sorte que l'enfant mette des mots sur ce qu'il ressent, sur ce qui lui arrive, pour qu'il puisse de nouveau entrer dans les apprentissages en prenant conscience qu'il peut apprendre, qu'il en est capable. Il faut lui montrer qu'il peut.

Mme Falchetti pense que dès l'instant où les enfants mettent des mots sur ce qui leur arrive, dès l'instant où ils savent qu'on entend leur peine et qu'on arrive à en parler ils arrivent à prendre une forme de distance. Pour arriver à cela, elle propose différentes activités aux enfants (peinture, jeux...) ; c'est à l'enfant de choisir l'activité qu'il souhaite faire car c'est lui le plus apte à savoir ce qui va lui permettre de s'exprimer, d'extérioriser certaines choses.

Christine Falchetti m'a évoqué le cas d'un enfant qu'elle suit : il fallait lui faire prendre conscience qu'il était en capacité d'apprendre. Cet enfant a choisi de jouer au jeu de l'oie et il a réussi à retenir toutes les cases rouges du plateau ; il en était le premier étonné. Christine Falchetti lui a donc expliqué qu'il pouvait apprendre et il en avait eu la preuve grâce à cette activité. Le plus important est de lui dire qu'il peut donc faire la même chose en classe ; à travers cette activité, l'enfant a pu concrètement constater qu'il avait des capacités d'apprentissage.

Christine Falchetti m'expliquait aussi qu'elle mettait en place des contrats déterminés avec l'enfant et son enseignant. A travers ce contrat, l'enseignant dit à l'enfant ce qu'il attend de lui ; ce sont des éléments très précis : par exemple, lever la main pour prendre la parole en classe. L'important est qu'il faut demander à l'enfant un effort qu'il est capable de faire malgré sa souffrance. Puis il faut faire évoluer les objectifs que l'enfant doit atteindre à travers les contrats et celui-ci doit sentir qu'il peut influencer sur son attitude d'élève ; pour cela, l'enseignant doit l'encourager, l'accompagner au mieux et lui rappeler régulièrement le contrat mis en place. Il faut le soutenir, que tous les adultes se mobilisent pour qu'il sache qu'on va l'aider et que sa douleur est entendue ce qui est déterminant.

Lorsque l'enfant est en souffrance depuis 1 ou 2 ans et qu'il a accumulé un retard scolaire effectif, concret, il est alors nécessaire d'adapter les objectifs pour cet élève.

L'enseignant va alors lui donner moins de phrases à écrire par exemple mais il faut qu'il soit conscient que les autres élèves doivent écrire plus que lui ; il faut alors lui expliquer qu'un jour il va pouvoir faire de même mais que ça va se faire progressivement. Selon Christine Falchetti, « ce n'est pas l'idéal mais si on demande à cet enfant la même chose qu'aux autres, il va être en échec et risque de baisser les bras ». Il me semble, en effet, qu'il est préférable de s'adapter au niveau scolaire de l'élève et ne pas vouloir à tout prix suivre le programme et la programmation prévue sur l'année car cela pourrait creuser encore plus le retard que cet élève a accumulé.

3. La confidentialité

3.1. La discrétion professionnelle

Les membres du RASED, maître G, maître E et psychologue scolaire sont tous trois tenus à l'obligation de discrétion professionnelle ; toutes les informations qu'ils recueillent dans un cadre professionnel concernant la vie personnelle des enfants ont un caractère confidentiel.

En ce qui concerne le professeur des écoles, celui-ci est soumis à l'obligation de discrétion professionnelle : « Les fonctionnaires doivent faire preuve de discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions. » extrait du chapitre IV de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Les membres du RASED et les professeurs des écoles peuvent être soumis au secret professionnel lorsqu'il s'agit de la protection de l'enfance (Elle concerne les enfants maltraités mais aussi les mineurs en danger ou en risque de l'être) ; le secret partagé peut alors se mettre en place. Le secret partagé signifie que les personnes soumises au secret professionnel peuvent en discuter ensemble ; ceci est mis en place dans l'intérêt de l'enfant.

Trois principes d'action sont, à mon avis, à respecter pour permettre de maintenir la discrétion dont les membres du RASED et les professeurs des écoles doivent faire preuve et de mettre en place, dans les meilleures conditions possibles, le secret partagé :

- Agir dans l'intérêt de l'enfant

Christine Falchetti m'a avoué se trouver souvent, selon son expression, « sur un fil ». L'obligation de discrétion est quelque chose à laquelle elle a beaucoup

réfléchi. Le principe fondamental qui guide son action est d'agir dans l'intérêt de l'enfant. Mais elle envisage les choses de deux façons :

- Si les éléments proviennent de ce que peut lui dire l'enfant durant les séances hebdomadaires, elle ne transmettra à l'enseignant que ce qui peut aider celui-ci à faire avancer les choses en classe, c'est-à-dire ce qui peut réellement être un élément déterminant pour que l'enseignant puisse apporter l'aide la plus adaptée à l'enfant. Lorsqu'elle donne certains éléments à l'enseignant, elle le fait en toute confidentialité et en toute confiance envers celui-ci.

- Parfois des informations sont données au maitre G par les parents de l'enfant qui demandent de ne rien dire à l'enseignant, bien que l'enfant soit en difficulté sans que l'enseignant ne sache pourquoi. Dans ce cas, Christine Falchetti m'explique qu'elle dit à l'enseignant que l'enfant a des raisons d'agir comme il le fait, des raisons que lui ont fournis les parents de celui-ci mais qu'elle ne peut en aucun cas les transmettre.

Dans les cas de divorces ou de séparations évoqués ici, aucune information délivrée par un des parents n'est donnée à l'autre sauf dans un cas de demande explicite.

➤ S'adapter à chaque situation particulière

Chaque situation est unique ; la transmission d'informations du maitre G à l'enseignant va dépendre de l'enfant mais aussi de l'enseignant et de la relation qu'ils entretiennent.

Pour Yann LeBihan, il est important « qu'on sache suffisamment de choses pour prendre en compte la difficulté de l'enfant mais qu'on ne sache pas tout de l'état psychologique des parents ».

Il ajoute qu'il n'y a pas de règles générales et absolues dans la transmission d'informations. Le plus important pour lui est de constituer des équipes formées de « véritables professionnels » en qui on peut avoir confiance.

➤ Développer des relations de confiance entre professionnels

Christine Falchetti explique qu'il « est important qu'il y ait une relation de confiance avec l'enseignant mais aussi qu'il n'y ait pas le sentiment de trahir l'enfant ». En effet, une relation de confiance s'est installée entre le maître G et l'enfant et celui-ci va alors confier des éléments de sa vie personnelle durant les entretiens qu'ils vont avoir ensemble. Selon la nature et l'importance de ces confidences, le maître G devra peut être, dans l'intérêt de l'enfant, dévoiler certaines de ces informations à l'enseignant.

La notion de confiance est centrale dans cette problématique.

Les professionnels doivent, en permanence, se poser des questions liées au partage des informations qu'ils reçoivent. En effet, ce qui dirige les actes et les décisions des professeurs des écoles et des membres du RASED doit toujours être l'intérêt de l'enfant. Il faut agir de façon éthique et morale.

Reprenons un exemple donné par Christine Falchetti explicité précédemment : Cet enfant qui avait recommencé à bouder en classe et qui, à la demande de la maître G, avait réussi à ne pas bouder durant une des séances d'entretien hebdomadaires qu'ils ont ensemble. Suite à cela, elle lui demande l'autorisation d'en informer l'enseignant ; elle lui a demandé cela car elle a dit à l'enfant que tout ce qui se passera en entretien restera entre eux. Donc pour respecter le lien de confiance qui se met en place, elle le lui demande.

Il faut donc respecter l'avis de l'enfant de ne rien dire lorsque c'est le cas. En revanche, dans la situation où l'enfant est en danger, l'information doit être transmise dans le cadre du secret partagé.

3.2 Les limites dans la connaissance de la vie privée des élèves

En tant qu'enseignant, la limite de ce qu'il est nécessaire de connaître de la vie personnelle des enfants est difficile à apprécier.

A la question « Pensez-vous qu'il est important pour un enseignant de savoir que les parents d'un de ses élèves divorcent ? » Yann LeBihan explique que la réponse n'est pas totalement univoque.

Selon lui, si l'enfant en question a suffisamment de ressources pour continuer à bien travailler, s'il n'est pas perturbé outre mesure ou s'il réussit à cloisonner famille et école, il n'est pas forcément utile de connaître cette information.

L'image que les enseignants ont des familles monoparentales ou du divorce peut avoir en elle-même un impact sur la vision que l'enseignant a de l'élève.

Yann LeBihan évoque les préjugés et surtout les effets que les préjugés peuvent avoir sur la vision que l'enseignant a sur l'élève : « Ah c'est un enfant de divorcé ! ».

Il existe un risque, que l'enseignant change son comportement vis-à-vis de l'élève car il le pense en souffrance ; il peut alors vouloir, par exemple, protéger l'enfant des déceptions scolaires qu'il peut rencontrer à l'école pour ne pas ajouter cela à la peine qu'il peut déjà ressentir. L'enseignant peut alors être moins exigeant avec cet élève, avoir des attentes moins élevées que pour les autres élèves de la classe et progressivement le niveau de l'élève en question peut baisser. Comme je l'ai expliqué précédemment, il est important que l'enseignant maintienne ses exigences vis-à-vis de l'enfant pour qu'il perçoive qu'on croit en ses capacités mais il ne faut pas non plus le mettre en porte à faux ; en effet, s'il a pris beaucoup de retard sur le plan scolaire, il ne faudrait pas qu'il se trouve en situation d'échec scolaire.

Mise à part les situations de divorce, si un élève est suivi par un psychologue à l'extérieur de l'école, la question se pose d'informer ou non son enseignant. Peut-il ou doit-il y avoir un échange entre l'enseignant et le psychologue par la suite ?

Selon Yann LeBihan « un professionnel de la psychothérapie refuserait de rencontrer l'enseignant ». Il serait selon lui « soucieux que l'enseignant soit informé de ce travail » mais que les informations doivent rester entre l'enfant et le psychothérapeute ; ça doit être cloisonné.

En revanche, une assistante sociale m'a expliqué que le psychologue, sous réserve de l'accord des parents et de l'enfant, peut faire une sorte de bilan à l'enseignant sur l'état général de l'enfant, sur son évolution mais sans évoquer les raisons des consultations de l'enfant.

Il peut donc y avoir des échanges entre l'enseignant et les professionnels de la psychothérapie mais selon des principes évoqués plus haut :

- L'intérêt de l'enfant prime dans le cadre d'échanges d'informations personnelles le concernant.
- Une relation de confiance doit être installée entre les professionnels entourant l'enfant.
- La transmission d'informations n'est pas systématique mais s'adapte à chaque situation.

4. Application à une situation vécue : étude du cas de Sophie¹⁰

En deuxième année de master, j'ai effectué un stage en responsabilité de quatre semaines : une semaine au mois de décembre et trois semaines consécutives au mois de mars. Avant la première semaine de stage du mois de décembre, je suis allée observer cette classe que j'allais ensuite prendre en main. Les élèves de cette classe de Petite Section maternelle m'ont semblé plutôt vifs, actifs, agités, bons locuteurs et impliqués dans le travail qu'on leur demandait d'effectuer. Mais une élève, Sophie, a attiré mon attention dès les premiers instants pour plusieurs raisons :

- durant l'accueil du matin, elle se trouvait en conflit avec ses camarades car elle ne voulait pas que certains enfants jouent au même jeu qu'elle et car elle lançait les jouets.

- Lorsqu'il s'est agi de ranger la classe à la fin de l'accueil, elle n'a pas fait ce qui était demandé et est restée seule à jouer alors même que tout le monde était réuni au coin regroupement.

- Pendant le moment de rituel du matin, l'enseignante a appelé tour à tour plusieurs élèves pour notamment compter le nombre d'enfants absents, montrer l'étiquette du jour de la semaine... Cette élève ne supportait pas ne pas être appelée par l'enseignante : dans ce cas, elle poussait des cris, hurlait puis s'isolait au fond de la classe.

A première vue, selon moi, ce qui semblait être difficile pour elle, c'était de ne pas être le centre d'attention de l'enseignante. Pour « se faire remarquer » elle utilisait les cris, l'isolement, la violence et elle passait aussi outre les règles de la classe, règles qu'elle enfreignait régulièrement. Il y a donc un problème d'intégration des règles.

Peu de temps après mon arrivée dans cette classe et après avoir constaté ces faits, l'enseignante m'a prévenue que Sophie perturbait énormément la classe en me précisant sa situation familiale : ses parents sont divorcés, elle vit avec sa mère et voit peu son père. De plus l'Atsem de la classe est sa grand-mère paternelle.

¹⁰ Pour des raisons de confidentialité, le prénom de l'enfant a été changé.

Je pense que cette information ne m'a pas fait agir différemment car avant qu'on me le dise, j'avais déjà remarqué son comportement agité et son mal-être ; cette information n'a donc pas eu pour conséquence que je me focalise davantage sur elle par la suite. En revanche, je me disais que si elle agissait de cette manière, cela devait avoir un lien avec le divorce de ses parents après avoir eu cette information.

J'ai également appris le divorce d'autres parents de mes élèves après une semaine ou deux d'enseignement dans cette classe et cela n'a rien changé, il me semble, à mon comportement envers eux. La raison qui a fait que j'ai appris ces situations de divorces c'est lorsque la mère a du ramener les affaires de l'enfant car le père venait le chercher pour le week-end.

Même si les parents font le choix de cacher leur situation de divorce à l'enseignant, il me semble que cela serait assez difficile car la situation finit par s'exposer d'elle-même.

Après les premiers jours de stage, j'ai constaté que Sophie agissait de la même manière avec moi qu'avec son enseignante. J'ai donc réfléchi à la meilleure manière d'aborder cette élève, de lui faire respecter les règles de la classe et d'éviter les situations qui pouvaient la faire agir comme expliqué précédemment.

Dans un premier temps j'ai privilégié le dialogue ; lorsqu'elle criait, s'isolait, violentait ses camarades, j'allais la voir pour discuter avec elle. Je lui rappelais les règles de la classe, je lui demandais si elle pensait avoir le droit de faire cela, pourquoi elle le faisait. A travers ces instants de dialogue, j'ai essayé de faire en sorte qu'elle sente qu'elle pouvait me faire confiance. Il est important pour elle qu'elle sache que l'enseignant est une personne de confiance à qui elle peut parler si elle en ressent le besoin.

Ceci a été efficace un temps, mais rapidement, cela n'a plus été suffisant. J'ai donc puni Sophie en lui imposant de s'asseoir à l'écart du groupe durant quelques minutes mais tout en lui expliquant les raisons de la punition ; la phase de discussion était toujours présente lorsque j'en avais le temps.

Je lui expliquais pourquoi elle était punie et je lui demandais de réfléchir à la question « pourquoi as-tu agi ainsi ? » ; pour finir, je lui laissais la responsabilité de savoir quand est-ce qu'elle serait assez calmée pour revenir dans le groupe classe. Lorsqu'elle pensait être prête pour revenir, elle me demandait si elle pouvait se lever et je l'autorisais à revenir.

Mettre Sophie à l'écart du groupe a été au début difficile pour elle ; elle restait en place sur sa chaise mais en hurlant durant quelques minutes. Puis progressivement, elle n'a plus crié. Cette approche m'a donc semblé fonctionner. En revanche, je me sentais en conflit avec elle à cause des punitions donnée. En effet, selon moi, ce n'est pas forcément ce dont elle a besoin même si ça peut l'aider. Je pense que lui donner un cadre stricte est nécessaire mais pas suffisant. D'après Christine Falchetti ce qui est important c'est qu'elle soit une parmi les autres en classe et qu'elle apprenne la socialisation. « Elle est en période de souffrance, donc elle a certainement besoin d'une attention privilégiée mais vous votre rôle c'est ça¹¹. De plus, elle accepte vos limites, votre autorité donc elle a compris que vous seriez ferme sur ce point là ; c'est un bon signe pour elle. »

Bien évidemment, le problème de fond, ce qui la dérangeait, ce qui la perturbait réellement ne pouvait être résolu de cette manière. Mais le fait qu'il y ait un cadre à l'école, que les règles soient les mêmes pour tous et respectées par tous est une première aide qu'un enseignant peut lui apporter. De plus, une relation de confiance avec l'enseignant peut lui permettre de se sentir comprise et de se libérer de ce qui la perturbe.

Un évènement a perturbé cet équilibre plus ou moins précaire. La directrice de l'école a convoqué le père de Sophie pour discuter des problèmes de comportement de sa fille. La directrice a souhaité que cette élève soit présente pour participer à l'entretien. Ils ont discuté tous les trois durant plusieurs minutes puis elle est revenue en classe. Elle m'a semblé touchée par ce qui c'était passé dans ce bureau car en entrant en classe, elle a refusé de se joindre au groupe pour continuer à travailler.

¹¹ Le rôle de l'enseignant est de mettre en place des règles et de les faire respecter.

Je l'ai encouragée à venir avec nous mais cela n'a pas été possible pour elle à ce moment là. Elle s'est isolée et s'est focalisée sur un objet qui était face à elle et l'a fixé durant un long moment. Je n'ai pas insisté plus longtemps car je sentais qu'elle avait besoin de se moment d'isolement.

Selon Christine Falchetti, le privé a fait irruption à l'école et c'est peut être cela qui a perturbé et dérangé l'élève ; ce genre de situation est toujours très délicat car l'école n'est plus un endroit neutre, vierge de tous les conflits qu'elle vit à l'extérieur. Lorsqu'elle reçoit les enfants, la maitre G se trouve dans un bureau excentré par rapport aux classes de l'école ce qui permet aux élèves de faire une coupure par rapport à l'école. Dans la situation évoquée ici, sa vie familiale et les problèmes qui l'accompagnent sont venus jusque dans son école, dans sa classe et sont exposés à son enseignante. C'est ce qui a certainement posé problème, gêné cette élève.

La question de la confidentialité se pose ici. On constate que la directrice a agi ainsi, selon elle, dans l'intérêt de l'enfant, mais la démarche a peut être manqué de tact, de délicatesse vis-à-vis de l'enfant.

La directrice a également souhaité rencontrer son père pour essayer de faire en sorte que tous les adultes qui l'entourent fassent appliquer les mêmes règles ; c'est effectivement une difficulté supplémentaire que rencontre Sophie : les adultes (enseignants, parents, grand-mère) autour d'elle ne sont pas fiables, chacun applique ses propres règles tout en faisant abstraction des règles appliquées par les autres. Il n'y a pas de cohérence ; c'est semble-t-il un élément perturbant pour elle. Christine Falchetti explique que « c'est perturbant et source de problèmes psychologiques, c'est très déstructurant, très angoissant. »

Dans cette situation, le travail en équipe est recherché et c'est ce qui va permettre d'amener une cohérence dans la vie de l'enfant. Si tous les adultes sont en accord avec les règles à imposer à cette élève et surtout si elles sont appliquées et respectées par Sophie, cela va lui permettre de reprendre confiance en l'adulte et de sentir qu'il est stable

Un peu plus tard pendant ce stage, durant un moment de lecture offerte¹², elle me semblait très agitée et pas du tout disposée à se calmer pour écouter l'histoire que j'allais lire à la classe. J'ai donc décidé de lui demander de tenir le livre et de tourner les pages pour montrer au groupe les images qui accompagnaient l'histoire. Cela a très bien fonctionné, elle a réellement apprécié être responsable devant les autres. Mais je me suis ensuite demandé si cela avait été une bonne chose car je l'ai mise en avant alors que son comportement n'engage pas ce genre de « privilèges ». De plus, d'autres auraient aimé le faire mais j'ai voulu que ce moment se déroule sans encombre. Cependant, il me semble qu'à ce moment là, lui donner cette place a été efficace.

J'ai discuté de ce moment et de cette décision avec Christine Falchetti qui m'a expliqué que lorsque ce genre de situation se présente, c'est à dire lorsque cette élève ne semble pas prête à être calme et à écouter comme tous les autres élèves de la classe, je pouvais tenter de lui dire : « Je comprends que ce soit difficile pour toi, que ça te fasse mal et ça je peux le comprendre mais pour toi en classe c'est comme ça, tu dois suivre les règles et écouter ton enseignante ». Christine Falchetti m'explique qu'il faut dire cela avec de la douceur et de la fermeté pour qu'elle sente que je comprends qu'elle extériorise quelque chose. On peut également, en tant qu'enseignant, lui dire que l'on va aller voir ses parents pour savoir si quelqu'un peut l'aider à l'extérieur (par exemple, une psychologue : parfois 1,2 ou 3 entretiens suffisent selon Christine Falchetti).

Christine Falchetti ajoute que mon rôle d'enseignante est de lui parler de cette manière. Pour cela, il est préférable que l'enseignant choisisse un moment durant lequel il peut se consacrer totalement à elle, un moment particulier ou bien il peut décider de lui parler au moment où il met une limite et qu'il sent que ça va être dur pour l'enfant de respecter la punition. Il peut alors lui dire « courage » car effectivement il va lui falloir du courage pour vaincre sa douleur explique Christine Falchetti. Elle ajoute qu'en tant que maître G chaque signe extériorisé de l'enfant est

¹² Durant un temps de lecture offerte, la seule exigence que va avoir l'enseignant envers ses élèves va être qu'ils soient attentifs et calmes ; l'enseignant met en place les conditions idéales pour l'écoute d'une histoire. Aucun travail ne sera effectué sur l'album par la suite.

entendu comme expression de sa souffrance, c'est là-dessus qu'elle travaille et qu'en classe le rôle de l'enseignant est de dire à l'enfant qu'on entend sa souffrance.

Je suis arrivée dans cette classe de maternelle en tant que stagiaire et non en tant qu'enseignante titulaire de la classe ; mon action s'est donc effectuée sur un temps court. Je ne pouvais donc agir que sur les symptômes qu'elle présentait en classe c'est-à-dire sur ses problèmes comportementaux. Pour tente de résoudre le problème de fond, ce qui provoque ces symptômes, je pense qu'il serait bénéfique pour elle qu'elle rencontre des professionnels.

Conclusion

Mon étude m'a conduit à trois résultats principaux qui sont pour moi essentiel dans cette problématique :

Après mes premières recherches et après l'analyse des résultats des questionnaires, il ressort que les difficultés extrascolaires les plus souvent rencontrées par les élèves, selon les enseignants, sont les conflits familiaux (séparation et violence conjugale) ; il s'avère que ce sont aussi les plus perturbateurs, toujours selon le ressenti des enseignants.

La poursuite de mes recherches m'a permis de constater que la séparation des parents pouvait engendrer des difficultés d'ordre scolaire mais également comportementales. Il faut cependant nuancer ce résultat car ces difficultés ne sont pas systématiques. Certains enfants traversent cette période sans que leur scolarité n'en pâtisse.

De plus, les symptômes scolaires que peuvent présenter certains enfants dont les parents se séparent peuvent se retrouver chez d'autres enfants dont la situation personnelle est autre. Si, par exemple, les parents ne sont pas équilibrés psychiquement, et que cela atteint l'enfant, il peut présenter ce genre de symptômes.

Mes recherches m'ont ensuite amené à chercher quel pouvait être le rôle de l'enseignant face à ces situations. Les résultats obtenus me permettent de dire que pour aider ces élèves qui ont des difficultés scolaires associées ou non à des problèmes de comportement, l'enseignant doit mettre en place un partenariat efficace avec le RASED pour aider au mieux les élèves en question. L'enseignant a pour rôle principal d'accompagner l'élève durant cette phase de sa vie en l'encourageant et en lui permettant d'être en réussite à l'école ; le RASED, lui, apportera une aide plus spécifique

Pour plus de précisions :

- Aide de la part de l'enseignant : encouragements, accompagnement scolaire adapté lorsque cela est possible, soutien et reconnaissance de la difficulté de l'enfant.
- Aide de la part de RASED : aide spécifique apportée par le maitre G, le maitre E ou le psychologue scolaire selon la nature de la difficulté.
- Aide de la part des parents : Soutien moral durant cette phase difficile, suivi de la scolarité de l'enfant.

Le rôle de chacun doit être clairement défini et accepté par tous. C'est selon moi, une des clés de la réussite du partenariat.

Bibliographie

- [1] BENTOLILA A. *Profession parents : guide de l'école maternelle et élémentaire*. Paris : Nathan, 2000. Disponible sur : ISBN : 9782091821184.
- [2] LIEURY A. *Motivation et réussite scolaire*. Paris : Dunod, 1997. Disponible sur : ISBN : 9782100035830.
- [3] VERSINI D. *La défenseure des enfants- Précarité et protection des droits de l'enfant* – [S.l.] : [s.n], 2010. 190 pages

Sitographie

http://www.lepoint.fr/chroniqueurs-du-point/anne-jeanblanc/divorce-des-parents-souffrance-des-enfants-02-02-2011-1290604_57.php

http://www.ined.fr/fichier/t_publication/689/publi_pdf1_pop_et_soc_francais_379.pdf

<http://www.scolarama.com/Comment-aider-les-enfants-dont-les.html>

http://www.lexpress.fr/actualite/societe/famille/les-enfants-du-divorce-penalises_499109.html

Annexes

Annexe 1 : annexe la trame possible qui aide à la rédaction d'un rapport à la C.R.I.P de l'Eure et Loir

Trame possible pour aide à la rédaction d'un rapport à la CRIP :

Motifs de l'information écrite :

			Soupçon	Avéré
- Mauvais traitements :	- physiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- psychologiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Défaut de soins, à préciser :				

Manifestation de difficultés :

- absentéisme scolaire	<input type="checkbox"/>
- échec scolaire	<input type="checkbox"/>
- fugue	<input type="checkbox"/>
- violence verbale	<input type="checkbox"/>
- violences physique	<input type="checkbox"/>
- conduites à risques	<input type="checkbox"/>
- autre, à préciser :	

Carences éducatives :

- absence physique des parents	<input type="checkbox"/>
- désintérêt apparent des parents	<input type="checkbox"/>
- autres, à préciser :	

Contexte familial à votre connaissance :

- séparation familiale	<input type="checkbox"/>
- problème de santé d'un ou des parents	<input type="checkbox"/>
- violence dans la famille	<input type="checkbox"/>

Annexe 2 : Résultats des questionnaires

- Résultats des questionnaires pour la consigne suivante : Classez ces difficultés extrascolaires de la plus souvent rencontrés à la moins fréquente.

Les résultats sont rapportés pour chaque difficulté extrascolaire.

Les conflits familiaux :

Position	1 ^{ere}	2 ^{eme}	3 ^{eme}	4 ^{eme}
Nombre de vote (en nombre de personnes) pour chaque position	44	2	0	1
Nombre de vote en pourcentage pour chaque position	94%	4%	0%	2%

Les difficultés financières :

Position	1 ^{ere}	2 ^{eme}	3 ^{eme}	4 ^{eme}
Nombre de vote (en nombre de personnes) pour chaque position	2	32	12	1
Nombre de vote en pourcentage pour chaque position	4%	68%	26%	2%

Les logements inadaptés :

Position	1 ^{ere}	2 ^{eme}	3 ^{eme}	4 ^{eme}
Nombre de vote (en nombre de personnes) pour chaque position	0	6	24	17
Nombre de vote en pourcentage pour chaque position	0%	13%	51%	36%

Les maladies ou décès d'un parent/membre de la famille :

Position	1 ^{ere}	2 ^{eme}	3 ^{eme}	4 ^{eme}
Nombre de vote (en nombre de personnes) pour chaque position	2	7	11	27
Nombre de vote en pourcentage pour chaque position	4%	15%	23%	58%

- Résultats des questionnaires pour la consigne suivante : Classez ces difficultés extrascolaires de la plus perturbatrice à la moins perturbatrice.

Les résultats sont rapportés pour chaque difficulté extrascolaire.

Les conflits familiaux :

Position	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
Nombre de vote (en nombre de personnes) pour chaque position	39	6	0	2
Nombre de vote en pourcentage pour chaque position	83%	13%	0%	4%

Les maladies ou décès d'un parent/membre de la famille :

Position	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
Nombre de vote (en nombre de personnes) pour chaque position	7	26	7	7
Nombre de vote en pourcentage pour chaque position	15%	55%	15%	15%

Les logements inadaptés :

Position	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
Nombre de vote (en nombre de personnes) pour chaque position	1	9	21	16
Nombre de vote en pourcentage pour chaque position	2%	19%	45%	34%

Les difficultés financières :

Position	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
Nombre de vote (en nombre de personnes) pour chaque position	0	6	19	22
Nombre de vote en pourcentage pour chaque position	0%	13%	40%	47%

Entretien avec un professeur des écoles et une maître G

- **Ecole**

- 1) Quel est le profil de votre école ?
- 2) Quel est le profil de vos élèves ?
- 3) Rencontrez-vous les parents de vos élèves ?
Si oui, vous parlent-ils de leurs conflits familiaux ?

- **Conflits familiaux**

- 1) Quels types de conflits familiaux vos élèves rencontrent-ils le plus souvent ?
(divorce, violences conjugales)
- 2) Lesquels sont les plus perturbateurs pour l'élève selon vous ?
- 3) Ces élèves sont-ils en échec scolaire ?
Si non, quels sont les impacts de ces conflits sur les élèves ? Démotivation, déconcentration, violence...

- **Pédagogie**

- 1) Faut-il, selon vous, différencier l'apprentissage de ces élèves par une pédagogie différente ?
- 2) Quelles actions sont possibles en classe ?
- 3) Est-il utile, selon vous, de travailler conjointement avec des travailleurs sociaux (psychologue scolaire, assistante sociale) pour apporter de l'aide à ces élèves ?

Difficultés scolaires des enfants confrontés à des séparations familiales :

Détection des symptômes et pistes de remédiations

Résumé :

Comment en tant qu'enseignant peut-on aider les élèves présentant des difficultés scolaires engendrées par la séparation de leurs parents ?

De nombreux élèves ont dû faire face ou font face au divorce ou à la séparation de leurs parents. Dans certains cas, les enfants traversent cette situation sans trop d'encombres mais pour d'autres cela est plus difficile : Ils peuvent développer des difficultés en classe, aussi bien sur le plan des apprentissages que du comportement. L'enseignant peut se retrouver en difficulté face à la situation : Que doit-il faire face à ces difficultés : Doit-il agir seul ou doit-il développer un partenariat ? Comment peut-il aider l'élève sur le plan personnel et/ou scolaire ? Que mettre en place, en classe, pour lui apporter une aide ?

Pour répondre à ces questions, des questionnaires et des entretiens ont été effectués auprès de professeurs des écoles et d'une maître G (Membre du RASED). Grâce à cela, le mémoire propose des pistes de remédiations et apporte des précisions sur le partenariat enseignant/RASED mais également sur le caractère confidentiel des informations qui peuvent être échangées dans le cadre de ce partenariat.

Mots clés : Séparation des parents, difficultés d'apprentissage, comportement scolaire, partenariats éducatifs, remédiations pédagogiques.

Children's school difficulties confronted with family separations: Detection of the symptoms and the runways of remediations

Summary:

How as teacher we can help the pupils presenting school difficulties engendered by the separation of their parents?

Numerous pupils had to support the divorce or the separation of their parents. In specific cases, children cross this situation without too much difficulties but for the others it is more complicated: school difficulties and/or behavioral difficulties can appear. All these difficulties are in class. They can develop difficulties in class, as well from the point of view of learnings as of the behavior. The teacher can be in trouble in front of the situation : How a professor have to reacts? Does he have to act alone or does he have to develop a partnership? Does he have to help the pupil on the personal and/or school plan? What we can set up, in class, to bring it some help?

To answer these questions, questionnaires and conversations were made with primary school teachers and with a "master G" (Member of the RASED). Thanks to it, the report propose runways of remediations and brings precision on teacher/RASED partnership but also onto the confidential character of the information which can be exchanged in this partnership.

Keywords : Separation of parents, difficulties of learning, school behavior, educational partnership, teaching remediation.